

Yveline RAVARY
Vice-présidente de l'Afdet

Le parcours Avenir, une organisation à construire !



Le Parcours individuel d'information et d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODMEP), acté dans la loi de refondation de l'école, a vu son acronyme remplacé depuis juin dernier, par les termes « Parcours Avenir ». Si le terme « parcours » demeure, encore faut-il qu'il prenne sens pour les équipes éducatives et donc pour l'élève !

Comment ce parcours sera-t-il construit ? Il fait certes l'objet d'un référentiel spécifique. Il est aussi mentionné au titre de l'apport des différentes disciplines et de la contribution des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI). Il est inscrit dans les attentes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

La question est de savoir comment vont s'articuler ces différents éléments en tant que projet d'établissement, cohérent et progressif, au sein duquel chaque élève pourra développer son projet personnel en vue d'une orientation réussie en fin de troisième et au-delà.

Dès lors, l'Afdet estime :

- qu'un temps doit être dédié à la construction du Parcours Avenir sur l'ensemble du collège, temps clairement affiché et repérable dans le cursus du collégien ;
- qu'un cadrage méthodologique, au-delà des objectifs annoncés, doit être fourni à l'établissement, aux équipes éducatives et, particulièrement pour le cycle 4, sur les grandes lignes de la mise en œuvre d'un projet structuré ;
- que les relations entre le collège et le monde économique et professionnel doivent se consolider et que tout jeune, avant sa sortie du collège, pénètre dans l'entreprise, selon des modalités différenciées dont le stage en est une parmi d'autres ;
- que la formation initiale et continue de l'ensemble des personnels concernés intègre obligatoirement l'acquisition des compétences nécessaires à la mise en place du Parcours Avenir ;
- que des espaces de dialogue soient ouverts aux parents, acteurs majeurs de la formation et de l'orientation des collégiens.

L'Afdet dans le prolongement de ses différentes contributions sur ce sujet espère, par ces préconisations, permettre au Parcours Avenir d'occuper toute la place qu'il mérite dans la nouvelle structure du collège.